

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Séance du 30 janvier 2008 à 14 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille huit, le trente janvier à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis au siège du SMICVAL du Libournais - Haute Gironde, sous la présidence de Monsieur Alain MAROIS, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers, Maire de St Denis de Pile.

Toutes les Collectivités étaient représentées à l'exception des communes de St Cibard, St Seurin sur L'Isle, St Sauveur de Puynormand et de la communauté de communes du canton de Bourg.

Etaient excusés :

Monsieur Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,
Monsieur PLISSON, Député de la Gironde
Monsieur GARRAUD, Député de la Gironde
Monsieur DEGUILHEM, Député de la Dordogne
Monsieur MITTERRAND, Vice-Président du Conseil Général de la Gironde (canton de Libourne)
Monsieur FROUIN, Vice-Président du Conseil Général de la Gironde (canton de Fronsac)
Monsieur BARRAU, Conseiller Général de la Gironde (canton de Coutras)
Monsieur GENDREAU, Conseiller Général de la Dordogne (canton de St Aulaye) et Maire de Parcoul
Monsieur BOIDE, Conseiller Général de la Dordogne (canton de Villefranche de Lonchat)
Monsieur JEAN-JEAN, Conseiller Général de la Gironde (canton de Bourg)
Monsieur LIMINIANA, Conseiller Général de la Gironde (canton de Blaye)
Monsieur YERLES, Conseiller Général de la Gironde (canton de Lussac)
Monsieur MAUGEIN, Conseiller Général de la Gironde (canton de St André de Cubzac)
Monsieur BOSCO, Vice-Président du SMICVAL
Monsieur BERTHOMÉ, Vice-Président du SMICVAL
Monsieur VIDEAU, Vice-Président du SMICVAL
Madame GOUTTE, Déléguée de la communauté de communes du canton de Blaye
Monsieur BRISSEAU, Délégué de la communauté de communes du Sud Libournais
Madame RAISON, Déléguée de la communauté de communes du Sud Libournais
Monsieur TARIS, Délégué suppléant de la communauté de communes du Sud Libournais

Invité présent :

Monsieur RIMBAULT, Receveur du SMICVAL

Sur les 100 Délégués qui composent le Comité du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 30 janvier 2008, 60 d'entre eux étaient présents ou représentés par leur suppléant.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Président transmet les excuses des autorités et délégués qui n'ont pu assister à cette Assemblée Générale, puis présente ses vœux de nouvelle année aux membres de l'assemblée et ouvre la séance.

Monsieur GANDRÉ, Vice-Président du SMICVAL, prend la parole pour la présentation du compte rendu de l'assemblée générale du 28 novembre 2007, lequel n'amène aucune observation particulière et est adopté à l'unanimité des membres présents.

Les points suivants présentés par Monsieur MAROIS n'amènent aucune observation particulière de la part des délégués et sont adoptés à l'unanimité des membres présents, il s'agit des dossiers :

- ✓ mémoire en réclamation – entreprise MAS,
- ✓ avenant n° 1 au marché d'acquisition de bungalows neufs à usage de bureaux pour le site de St Denis de Pile,
- ✓ avenant n° 1 au marché de contrôle technique réglementaire des équipements du SMICVAL,
- ✓ avenant n° 2 au marché de prestation d'entretien des espaces verts des sites du SMICVAL,
- ✓ demande de subvention au Conseil Général de la Gironde et à l'ADEME pour l'acquisition d'un appareil de compaction mobile.

Le dossier suivant présenté par Monsieur BOULMÉ, Vice-Président chargé des Finances, est le rapport d'orientations budgétaires 2008. Pendant la lecture de ce rapport, Monsieur BOULMÉ signale que lors de la rédaction de celui-ci, l'état des restes à réaliser n'étant pas finalisé, et demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir prendre en compte les modifications suivantes :

Comme le financement de certaines opérations d'investissement (emprunt de 1.200.000 €) n'aura pas fait l'objet d'une contractualisation en 2007, les dépenses afférentes sont abandonnées au titre des restes à réaliser et seront présentées en propositions nouvelles :

Il s'agit de l'acquisition des bennes de collecte (800 000 €) dont la livraison n'interviendra pas avant le mois d'Avril, et les travaux de construction de la déchèterie de la Roche Chalais (500 000 €).

Il est bien entendu que ces ajustements n'ont aucun impact sur la structure du budget 2008.

Les paragraphes suivants sont impactés par cette modification :

Page 24 :

Section d'investissement

« le taux d'exécution budgétaire des investissements, arrêté à environ 35% à la fin de l'exercice, a conduit à ne pas faire appel au nouvel emprunt prévu par le BP 2007 (1,2 M€). Les crédits votés au BP 2007 donneront lieu à des crédits d'investissements annulés pour 48% d'entre eux (1 872 500 €), les 17 % restants seront inscrits en restes à réaliser (681 900 €).

Parmi les crédits annulés (1 872 515 €), 1 550 000 € feront l'objet de propositions nouvelles.

Page 28 :

Section d'investissement /Dépenses

(..)

Les grandes opérations 2008 :

- Améliorer le contrôle de gestion et la productivité par la poursuite de la mise en place du nouveau système d'information (133 800€)
- Rationaliser la collecte sélective et améliorer le service à l'utilisateur grâce à la conteneurisation (941 000€)
- Maîtriser les dépenses de fonctionnement en renouvelant le parc de véhicules et en équipant d'un système de géo localisation (2 896 400€)
- Améliorer le transport et le transfert avec le début de la construction du centre de transfert de Saint Girons (473 600€)

Les autres opérations sont limitées à un montant de 1 081 400 €.

(..)

Les crédits sur opérations sont modifiés comme suit :

Opération 43 Acquisition de matériels roulant	2 896 400 € + 80 600 € RAR
.....	
Opération 59 Déchèterie La Roche Chalais	500 000 € + 75 968 € RAR
.....	

« Au total, les propositions nouvelles s'élèvent à 5 526 200 € auxquelles se rajoutent les restes à réaliser 2007 de 681 900 € »

Après une lecture très détaillée, Monsieur MAROIS rappelle que ce rapport était l'occasion de mettre à plat le fonctionnement du Syndicat. Par ce biais, il y a eu une volonté très forte de faire le point et le bilan de l'année 2007 et d'ouvrir les perspectives pour l'année 2008.

Un délégué demande comment est-il possible de maîtriser les dépenses de fonctionnement par le système de géo localisation ?

Monsieur MAROIS rappelle que ce système est déjà en place sur 2 bennes qui tournent actuellement sur la Ville de Libourne et sur le Libournais. L'objectif étant de connaître très précisément les itinéraires, puis avec la mise en place d'un logiciel d'en rationaliser au maximum les distances. Certains Syndicats l'ont déjà mis en place et ont eu un gain de l'ordre de 20 %. Pour ce qui concerne le SMICVAL, il est envisagé un gain de l'ordre de 10 % car il y a déjà eu un travail d'accompli pour essayer d'optimiser au mieux les tournées. Cela permettra également de localiser les problèmes de collecte en temps réel et de répondre rapidement aux réclamations éventuelles des administrés.

Mademoiselle HARDY, Vice-Présidente du SMICVAL, précise que cette logique de retour sur investissement a prévalu la mise en place d'un logiciel dédié à la géo localisation qui sera géré par un agent qui aura en charge de le faire fonctionner et d'intervenir en direct lors de problèmes rencontrés lors des tournées de collecte notamment.

Monsieur MAROIS souligne également que cette personne qui aura en charge cette mission fait déjà partie du personnel existant parmi les agents recrutés en emploi jeune.

Un délégué rappelle qu'il avait été question d'abandonner le projet de bus du tri pour limiter les dépenses.

Monsieur MAROIS précise que ce projet est largement défendu par la commission communication et que celui-ci sera subventionner pour partie par ECO-EMBALLAGES.

Monsieur LUTARD, Vice-Président du SMICVAL en charge de la communication, explique qu'au-delà de son rôle de communication et de promotion du tri auprès des administrés, il permettra également d'acheminer du ravitaillement en sacs de pré collecte.

Monsieur MAROIS insiste sur l'approbation de ce projet par les commissions communication, technique et financière.

Monsieur SILVESTRINI, Délégué de la Communauté de Communes du Lussacais, soulève un point dans ce rapport qui attire particulièrement son attention, en effet, il s'agit du stockage de déchets sur le site de Petit Palais dans un casier qui reste encore vide à ce jour. Effectivement, il souligne qu'il faudra de ce fait procéder à une réouverture du site fermé depuis 5 ans et procéder également à une enquête publique pour cela, car pour accéder à ce site il faut traverser un certain nombre de petites communes dont la voirie ne semble pas appropriée au passage de véhicules lourds. De plus, il demande si seul le SMICVAL viendra y déposer des déchets ou si l'accès était également ouvert à d'autres structures ?

Monsieur MAROIS souligne, que le fait que ce projet apparaisse dans ce rapport d'orientations budgétaires, cela soit une réelle volonté de clarté et d'engagement de la part des élus. Le plan départemental des déchets prévoit effectivement que soit recherché par zones du plan de futurs centres d'enfouissements techniques. Aussi, un Syndicat Départemental est en cours de création pour éviter justement que ces questions ne soient traitées ponctuellement çà et là en ordre dispersé. En effet, il s'agit là de trouver des solutions pérennes à l'échelon départemental avec l'appui des

associations. Ces questions ne peuvent donc pas être traitées par le SMICVAL seul, sous peine de se heurter au principe même du plan départemental des déchets. En revanche, le site de Petit Palais, fermé actuellement, détient un casier vide et peut permettre de contenir \simeq 150 000 t d'encombrants inertes qui seraient issus des déchèteries du SMICVAL et ce afin de limiter les frais d'évacuation qui coûtent cher au Syndicat. Mais seul ce casier est en cause. Par contre, Monsieur le Président précise qu'en tout état de cause, une concertation aura lieu avec les riverains et les associations sur ce sujet.

Monsieur SILVESTRIINI s'inquiète encore de toutes les polémiques qui peuvent avoir lieu sur l'exploitation de ce site.

Monsieur LALOT, Vice-Président du SMICVAL en charge de la Redevance Spéciale, précise qu'effectivement une discussion avait eu lieu sur ce sujet en Communauté de Communes la veille et rappelle que toute façon il faudrait bien trouver un site pour recevoir ces encombrants que se soit à Petit Palais ou ailleurs.

Monsieur MAROIS rappelle que les choses doivent être engagées sérieusement en concertation et que seul ce casier est en cause. Celui-ci permettrait d'avoir une autonomie sur plusieurs années et de faire d'importantes économies sur les frais d'évacuation.

Un délégué souhaite revenir sur le dossier du bus de tri et trouve qu'un bus serait peut-être exagéré pour acheminer des sacs. Auquel il lui est répondu qu'il faut entendre par bus un simple fourgon.

Un délégué demande quelles sont les incidences sur les recours engagés par l'association de la Haute Gironde d'un point de vue financier ?

Monsieur MAROIS explique que la plus part des recours étaient en fait dirigés contre les CDC ou les Services du Trésor Public et que par conséquent, le SMICVAL n'avait aucun renseignement à ce sujet. Quant à celles qui concernent le Syndicat, celles-ci étaient toujours en cours, mais que d'un point de vue financier, l'Etat verse d'abord les sommes demandée et ensuite gère les recours, d'où l'avantage de la TEOM.

Monsieur BIAIS, Délégué de la Communauté de Communes du Canton de Guîtres, explique que certaines communes ont effectivement refusé de payer la redevance spéciale, mais que d'autres ont accepté de la faire mais n'ont pas pu car leurs trésoreries ont rejeté les mandatements sous prétexte qu'il manquait des justificatifs. Par conséquent, il demande si celles-ci feront l'objet aussi de pénalités ?

Monsieur MAROIS précise que ce dossier fait l'objet d'un point inscrit à l'ordre du jour de cette réunion, car effectivement le SMICVAL s'est trouvé confronté à un certain nombre de problèmes pour le paiement de cette redevance. En effet, les services de l'Etat ont bien précisé que les communes ne peuvent pas recourir aux services d'une société privée pour l'enlèvement de leurs déchets du fait qu'elles ont transféré cette compétence au SMICVAL et doivent obligatoirement utiliser les services proposés par le Syndicat et de ce fait s'acquitter de la redevance spéciale. Si les communes ne mandatent pas cette dépense, elles se verront contraintes de l'inscrire d'office sur leur prochain budget par les services de l'Etat. De plus, il précise qu'il n'y aura pas de pénalités pour les communes qui ont eu la volonté de régler cette redevance.

A la demande de Monsieur MAROIS, Monsieur RIMBAULT, Trésorier du SMICVAL, précise que tous les titres ont été annulés et refaits dans la norme pour permettre ces règlements.

Un délégué demande quels sont les critères qui définissent un « sur service » dans le mode de financement ?

Monsieur MAROIS précise tout d'abord que pour cette les zones existent toujours et qu'il faut que l'assemblée délibère pour en décider autrement et qu'en tout état de cause cela ne s'appliquerait que l'année suivante. L'objectif initial du Syndicat étant la mutualisation totale avec un service équivalent pur tous. C'est donc cette proposition qui a été retenue par la commission des finances et approuvée majoritairement par le Bureau. En ce qui concerne les « sur services » de certaines communes, une réflexion et des analyses ont été menées à ce sujet qui ont démontré que le service rendu en zone urbaine représente moins en temps de tournées que le service en zone rurale. Dans l'immédiat, c'est le seul moyen de comparaison dont le Syndicat dispose étant donné que le SMICVAL n'est pas doté de bennes équipées de moyen de pesée. D'où la mutualisation des coûts. En revanche, lorsqu'une commune demande un service bien particulier comme, par exemple un passage de collecte de nuit, cela représente un coût supplémentaire, c'est bien un « sur service ». Quoiqu'il en soit, il est possible

de les identifier et de les quantifier de part leur spécificité. Quant aux autres demandes qui ne génèrent pas de coût supplémentaire, le coût du service demandé sera mutualisé.

Un délégué souligne que certains objectifs ne sont pas explicitement chiffrés dans ce rapport (ex : étude pour une plate forme de compostage à St Girons). De plus, il souligne également que les dépenses sont encore, par rapport à l'année 2007, en légère augmentation et suggère que les dépenses soient bloquées au strict minimum de fonctionnement du Syndicat. Quant au budget annexe de la redevance spéciale, celui-ci ne semble pas amener une diminution de la participation des ménages ou des CDC. De même, il demande s'il existe une simulation pour un passage de la TEOM vers la REOM incitative ?

Monsieur MAROIS rappelle que certains investissements sont inévitables réglementairement (centre de transfert de St Girons) et orientés vers un gain de fonctionnement, car en effet, un renouvellement du parc de véhicules coûte moins cher dans le temps que l'entretien et la location de celui-ci. Quant à la construction d'une plate forme en Haute Gironde permettrait d'économiser sur les évacuations en déchets verts vers le site de St Denis de Pile. Et de ce fait, une fois le site de St Denis de Pile libéré de ces déchets, cela permettrait de recevoir d'autres types de déchets telles que les boues de station d'épuration. De plus, certains investissements prévus sur le budget 2008 ne seront effectivement réellement réalisés qu'en 2009 car les délais de livraison sont de plus en plus longs (ex : 14 mois environ pour la livraison de bennes). Quant à la remise en question des investissements pour l'avenir du Syndicat, cette discussion a déjà été abordée l'année dernière et c'était la continuité des projets qui avait été retenue. En ce qui concerne les recettes de fonctionnement en augmentation de + 3 % par rapport à 2007, il faut tenir compte dans ce calcul des nouveaux arrivants dans les communes adhérentes au SMICVAL, ce qui devrait alléger la facture à l'arrivée pour les contribuables actuels. De même, pour la Haute Gironde, il s'agit de la dernière année de mise à niveau du service. Quant au choix de la TEOM ou de la REOM incitative, il n'est fait allusion dans le rapport, qu'aux conclusions du Grenelle de l'Environnement. Actuellement, le SMICVAL procède à une mise à plat de ses données par rapport aux textes en vigueur et un travail de réflexion est mené contenant une part de simulation des impacts et des risques si un éventuel passage de la TEOM à la REOM devait se faire.

Un délégué demande si le budget annexe prévoit une modification ou une réduction des bases foncières en particulier pour les artisans et commerçants ?

Monsieur MAROIS rappelle que la redevance spéciale est additionnelle à la taxe au-delà d'un certain volume collecté. Ces seuils à partir desquels sont prélevés la redevance, ont été voté par l'assemblée délibérante. Ce budget annexe d' 1 400 000 € ne couvre pas la totalité des frais de ce service. Il précise qu'il reste encore à parfaire les données pour calculer les montants au plus juste dès que le Syndicat sera doté du matériel adéquat.

Monsieur le Président informe l'assemblée que budget sera proposé en ce sens dans 3 semaines environ et que si l'appel à produit ne pouvait pas être voté en même temps, il y aurait une assemblée en mars car les membres qui la composent sont toujours en fonction tant qu'une nouvelle assemblée n'a pas mis en place.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le point suivant concernant les modifications du règlement intérieur relatif à la redevance spéciale, présenté par Monsieur LALOT, est adopté à l'unanimité des membres présents.

Les dossiers suivants présentés par Monsieur MAROIS sont également adoptés à l'unanimité des membres présents et n'amènent aucune observation particulière, il s'agit de :

- ✓ avenant n° 3 au contrat « risques techniques » souscrit auprès de ALBINGIA
- ✓ avenant n° 4 au contrat « risques techniques » souscrit auprès de ALBINGIA
- ✓ avenant au contrat « bris de machines » souscrit auprès de MMA Entreprise concernant le matériel Renault équipé d'une benne et d'une grue Marrel
- ✓ avenant au contrat « bris de machines » souscrit auprès de MMA Entreprise concernant le matériel Merlo équipé d'un chariot élévateur télescopique
- ✓ avenant au contrat « responsabilité civile entreprise » souscrit auprès de AXA Libourne

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 45.